



## Mobilisation pour une croissance verte au Maroc

**Le Maroc s'est engagé sur la voie du développement durable en adhérant, dès 1992, à l'Agenda 21 adopté la même année par la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement Durable, à Rio de Janeiro. Cette mobilisation de l'Etat et de toutes les composantes de la société se trouve confortée par la prise en compte de nouveaux atouts de développement dans les différentes stratégies sectorielles en cours, cela, conformément aux Hautes Directives Royales intervenues depuis le début des années 2000.**

par Amina BENKHADRA\*

Cette approche consensuelle pour asseoir les bases de la croissance verte entre dans une nouvelle phase : un « *green new deal* » pour le Maroc, qui permettra de générer un développement économique et social alliant croissance responsable, équité sociale et solidarité spatiale, dans le cadre de la préservation de l'environnement, de la sauvegarde des écosystèmes, de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques. Cette nouvelle économie appelle une gestion plus rationnelle des ressources du pays, l'appropriation des technologies propres et l'émergence de nouveaux métiers et filières créateurs de revenus et d'emplois susceptibles de réduire la pauvreté et de lutter contre l'exclusion.

### Développement durable et croissance verte au Maroc

#### *Les Hautes Directives Royales*

Dans le Discours du Trône du 30 juillet 2010, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a exhorté toutes les forces vives du pays à faire un saut qualitatif déterminant permettant au Maroc d'entrer de plain-pied et avec maîtrise dans le processus de la mondialisation, pour s'inscrire ainsi dans le nouveau paradigme de l'écodéveloppement, gagner le pari de la bonne gouvernance et accéder à la société du savoir et de l'intelligence.

Cette nouvelle orientation nécessite d'impulser un processus de développement durable dans lequel la question écologique occupera une place centrale. Elle se situe à la base de la croissance verte et de la nouvelle économie, qui ouvrent de vastes perspectives pour l'émergence d'activités innovantes potentiellement génératrices d'emplois.

#### *Une loi-cadre pour l'environnement et le développement durable*

Dans le Discours du Trône du 30 juillet 2009, Sa Majesté le Roi Mohammed VI avait appelé le Gouvernement à éla-

borer un projet de Charte nationale pour la préservation de l'environnement et le développement durable. Ce projet a été présenté officiellement le 14 janvier 2010.

Conscient des enjeux écologiques actuels, le Maroc a choisi de faire de cette Charte une loi-cadre sur l'environnement et le développement durable, dans le but de consolider les acquis et d'harmoniser les actions menées.

Grâce à ce cadre législatif, le Maroc disposera d'un instrument lui permettant de mieux gérer la question environnementale. L'un de ses objectifs majeurs est de créer une dynamique nouvelle pour placer la préservation de l'environnement au cœur des préoccupations de tous les Marocains, dans le cadre du processus de développement durable du pays. La loi-cadre vise ainsi à définir les devoirs et les responsabilités, individuelles et collectives, dans tous les secteurs d'activité.

#### *Des stratégies sectorielles pour réaliser le « Green New Deal » du Maroc*

La politique environnementale du Maroc se décline sous trois approches : territoriale, programmatique et partenariale. Des stratégies et des programmes ont été mis en place pour traduire cette politique dans la réalité.

Le programme national d'assainissement liquide (dont le coût global est estimé à 80 milliards DH à l'horizon 2030) vise à atteindre, à l'horizon 2030, un niveau de 90 % de raccordement au réseau d'eau potable et à traiter et réutiliser 100 % des eaux usées collectées. Il consiste à réhabiliter et à étendre les réseaux d'assainissement, ainsi qu'à construire de nouvelles stations d'épuration, afin d'en équiper 330 villes et centres ruraux, sur l'ensemble du territoire.

Le programme national de gestion des déchets ménagers et assimilés (PNDM), dont le coût global est estimé à 40 milliards DH à l'horizon 2020, vise à assurer la collecte et le traitement des déchets pour atteindre un taux de collecte de 90 %, à réaliser des décharges, à assurer la collecte et le traitement des déchets ménagers dans les agglomérations et à atteindre un taux de collecte de 90 % (au lieu



des 70 % actuels), ainsi qu'à réhabiliter totalement toutes les décharges existantes, après fermeture.

Les composantes du projet s'articulent autour de quatre axes :

- ✓ l'amélioration de la gouvernance du secteur des déchets ménagers,
- ✓ l'amélioration de la durabilité des services de gestion des déchets municipaux,
- ✓ l'intégration des dimensions environnementale et sociale dans la planification de la gestion des déchets ménagers,
- ✓ enfin, la couverture des investissements nécessaires par des sources de financement sûres.

Une stratégie ambitieuse de l'eau a été adoptée pour relever le défi de la rareté de cette ressource vitale et s'adapter aux effets du réchauffement climatique entraînant une irrégularité de la pluviométrie, avec de longues périodes de sécheresse alternant avec de fortes précipitations intempestives causant parfois des inondations dévastatrices.

Du côté de l'offre, la stratégie vise la mobilisation novatrice des ressources en eau (aussi bien conventionnelles que non conventionnelles), tant de surface que souterraines. Ainsi, les ressources conventionnelles sont mobilisées, avec la construction de grands barrages (au rythme de trois par an) et de petits barrages (au rythme de cinquante par an), la protection et la reconstitution des stocks souterrains et des transferts d'eau de bassins excédentaires vers les bassins déficitaires. De même, les ressources non conventionnelles sont également en cours de développement, avec un objectif annuel de désalinisation de 400 millions de m<sup>3</sup> d'eau et le traitement de 300 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées et recyclées.

Du côté de la gestion de la demande, la stratégie vise la généralisation de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, la rationalisation des utilisations de l'eau dans tous les secteurs (tout particulièrement dans l'agriculture, qui mobilise plus de 80 % des eaux disponibles et qui en gaspille 50 %). Le Plan national d'économie d'eau d'irrigation du Maroc permet de pratiquer une irrigation avec des méthodes modernes (grâce à l'irrigation par goutte-à-goutte, à la construction de bassins de rétention découplant les fonctions d'irrigation et de turbinage pour la production électrique). De même, le recyclage des eaux usées et leur réutilisation dans plusieurs usages, comme l'arrosage, constituent autant de dispositions prises pour économiser la ressource en eau.

L'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), initiée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI le 18 mai 2005, vise la réduction de la pauvreté, de la précarité et de l'exclusion sociale, à travers des actions telles que :

- ✓ le soutien aux activités génératrices de revenus,
- ✓ le développement des capacités de production,
- ✓ l'amélioration des conditions d'accès aux services et infrastructures de base (éducation, santé, culte, route, eau et assainissement, protection de l'environnement etc.),

- ✓ le soutien aux personnes en situation de grande vulnérabilité.

L'INDH permet ainsi d'instaurer une dynamique en faveur du développement humain et de la cohésion sociale, en cohérence avec les Objectifs du Millénaire pour le développement ayant pour valeurs :

- ✓ le respect de la dignité de l'Homme,
- ✓ la protection et la promotion des droits de la femme et de l'enfant,
- ✓ l'ancrage de la confiance en l'avenir des citoyens,
- ✓ l'implication et l'intégration de tous les citoyens dans le circuit économique.

De plus, l'INDH s'appuie sur une démarche déconcentrée, qui respecte les principes suivants :

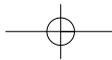
- ✓ la participation,
- ✓ la planification stratégique,
- ✓ le partenariat et la convergence des actions,
- ✓ la bonne gouvernance.

Le plan Maroc Vert 2020 pour l'agriculture, mis en œuvre depuis avril 2008, consolide la politique de relance de l'agriculture, désormais considérée comme l'un des principaux moteurs de croissance de l'économie nationale pour la prochaine décennie.

L'ambition est d'attirer dans le secteur agricole des investissements de près de 150 milliards de dirhams (soit environ 13,5 milliards d'euros) d'ici à 2020, avec l'objectif de générer à terme un PIB agricole de 100 milliards de dirhams (environ 9 milliards d'euros) par an. Cette nouvelle richesse permettrait d'améliorer les revenus des agriculteurs et de garantir davantage la sécurité alimentaire du Maroc. Ce plan a aussi pour but de protéger les ressources naturelles des différentes régions, tout en intégrant l'agriculture marocaine au marché national et international.

Le Plan Maroc Vert a pour finalité la mise en valeur de l'ensemble du potentiel agricole territorial et la rupture avec l'image simpliste d'une agriculture duale opposant un secteur moderne à un secteur traditionnel et vivrier. La nouvelle agriculture marocaine se veut un secteur destiné à tous les agriculteurs, sans exclusion, mais avec des stratégies différenciées en fonction du tissu ciblé. Pour cela, elle s'articule autour de deux piliers :

- ✓ le premier pilier vise le développement accéléré d'une agriculture moderne et compétitive, vitale pour l'économie nationale, à travers la concrétisation d'un millier de nouveaux projets à hautes valeurs ajoutées et/ou productivité, tant dans les productions que dans les industries agro-alimentaires, répondant aux règles du marché en s'appuyant sur les investissements privés ;
- ✓ le second pilier du Plan Maroc Vert vise l'accompagnement solidaire de la petite agriculture à travers la réalisation de 545 projets d'intensification ou de professionnalisation des petites exploitations agricoles dans les zones rurales difficiles, favorisant ainsi une meilleure productivité, une plus grande valorisation de la production et une pérennisation du revenu agricole. Ce second pilier a également pour but la reconversion de la céréaliculture en cultures à plus forte



valeur ajoutée et moins sensibles aux précipitations, ainsi que la valorisation des produits du terroir.

Afin de renforcer les projets constituant ces deux piliers, le PMV s'appuie, par ailleurs, sur des projets dits transverses consistant en la refonte du cadre sectoriel et en l'amélioration des facteurs transversaux, relatifs notamment aux politiques de l'eau, du foncier et de l'organisation interprofessionnelle.

Le plan Emergence 2015 pour le secteur industriel s'inscrit dans la logique d'œuvrer ensemble pour créer des richesses et des emplois qui offriront aux Marocains de meilleures opportunités de développement humain. En mobilisant et en coordonnant les actions de l'Etat et celles des opérateurs économiques, il vise à construire un secteur industriel fort et à créer un cercle vertueux de croissance. Il consacre, en outre, les principes démocratiques du dialogue et de la transparence, l'importance des ressources humaines et la responsabilité sociale des entreprises.

L'Etat et le secteur privé ont scellé ensemble ce pacte en formalisant un contrat programme couvrant la période 2009-2015. En consolidant leurs engagements mutuels dans un document unique, les partenaires espèrent apporter à l'ensemble des investisseurs la visibilité nécessaire sur ce que sera l'industrie marocaine de demain. Cette formule contractuelle apporte également une garantie de bonne exécution des mesures décidées en assurant la mobilisation de tous autour d'actions précises, concrètes, concertées et budgétisées.

Le contrat programme a été conçu autour de trois idées fondamentales :

- ✓ la nécessité absolue de focaliser les efforts de relance industrielle sur les filières dans lesquelles le Maroc possède des avantages compétitifs clairs et exploitables, à travers des programmes de développement dédiés,
- ✓ la nécessité de traiter l'ensemble du tissu des entreprises, sans exclusive, à travers quatre « Chantiers Transversaux » majeurs, déclinés en un chantier de renforcement de la compétitivité des PME, un chantier d'amélioration du climat des affaires, un chantier de formation et un plan de développement de parcs industriels de nouvelle génération, dits « P2I – Plateformes Industrielles Intégrées ».
- ✓ la nécessité, enfin, de mettre en place une organisation institutionnelle, qui soit à même de permettre la mise en œuvre efficace et efficiente des programmes.

Le plan Emergence pour les Phosphates présente trois axes de développement : arbitrer en temps réel entre ses trois familles de produits (le phosphate brut, l'acide phosphorique et les engrais), bâtir une offre adaptée aux nouvelles configurations du marché et, enfin, optimiser la consommation de phosphate en offrant aux investisseurs étrangers un *hub* phosphatier, avec des usines d'acide phosphorique clés en main sur la plateforme industrielle de Jorf Lasfar et un port intégré pour exporter les produits. Le transport du phosphate vers ce complexe par voie humide, à travers un pipeline, permet de réaliser des économies d'eau et d'énergie.

### **L'énergie comme vecteur de développement durable et comme levier de croissance verte au Maroc**

*Le développement durable et la croissance verte en tant qu'axes prioritaires de la nouvelle stratégie énergétique du Royaume du Maroc*

Développement durable et croissance verte figurent parmi les axes prioritaires de la nouvelle stratégie énergétique nationale présentée lors des premières assises de l'énergie, le 6 mars 2009.

Ce qui est recherché est la satisfaction de la demande énergétique dans le respect de la préservation de l'environnement, en :

- ✓ établissant des normes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- ✓ appliquant les techniques de l'efficacité énergétique ;
- ✓ utilisant des technologies propres ;
- ✓ rajeunissant les parcs de transport par des véhicules à faibles émissions de GES ;
- ✓ développant et modernisant les transports en commun ;
- ✓ remplaçant les moyens de production industriels obsolètes par des équipements performants et moins polluants ;
- ✓ enfin, en sensibilisant les utilisateurs.

Dans le domaine des produits pétroliers (dont la part dans le bilan énergétique passera de 60 % aujourd'hui à 40 %, d'ici à 2030), il est prévu d'utiliser les carburants propres et de rationaliser leur utilisation dans les transports et de recourir à des énergies alternatives dans l'industrie, afin de limiter l'usage du fioul, notamment dans la production électrique. Ainsi, la commercialisation uniquement de deux carburants à partir de 2009 (le gasoil à 50 ppm de soufre et le supercarburant sans plomb) permet d'éviter l'émission de 760 tonnes de plomb et de 54 000 tonnes de soufre par an.

A l'horizon 2030, avec la mise en œuvre des dispositifs d'efficacité énergétique, sera évitée l'émission de 2 874 kilotonnes de CO<sub>2</sub>. De même, le développement à grande échelle des énergies renouvelables permettra d'éviter l'émission de 20 825 kilotonnes de CO<sub>2</sub>.

### *Le Plan National d'Actions Prioritaires*

Le Plan National d'Actions Prioritaires (PNAP) est un programme, qui, lancé en 2008, vise à équilibrer l'offre et la demande électriques sur le moyen terme en 2014, en agissant, d'une part, sur le renforcement des capacités de production et, d'autre part, sur la rationalisation de l'utilisation de l'énergie.

Le programme de généralisation de l'utilisation des lampes à basse consommation (LBC) constitue sans doute la mesure phare de ce volet, avec l'objectif d'installer 22,7 millions de ces lampes à l'horizon 2012 et de bannir progressivement l'usage des lampes à incandescence.

L'exécution de ce programme national d'efficacité énergétique vise une économie de 15 % d'énergie à l'horizon



2020, à travers l'amélioration des performances énergétiques dans différents secteurs. Pour ce faire, des contrats-programmes et des conventions ont été signés entre le ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement et les départements ministériels concernés comme l'Habitat, l'Industrie, l'Éducation nationale, la Santé, le Tourisme, ainsi que des régions pilotes.

### La promotion des énergies renouvelables

Les années 2009 et 2010 ont vu le lancement de deux projets d'énergies renouvelables intégrés : les plans solaire et éolien (de 2 000 mégawatts chacun). Ces projets permettront d'éviter à terme l'émission, respectivement, de 3,7 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par an et de 5,6 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

Ces plans bénéficient d'un soutien institutionnel fort et d'un cadre réglementaire propice.

Ainsi, trois lois ont révolutionné le paysage des énergies renouvelables au Maroc :

- ✓ La loi sur les énergies renouvelables (dite loi 13-09), promulguée en 2009, ouvre à la concurrence la production d'électricité d'origine renouvelable, donne aux producteurs, dans des conditions contractuelles, l'accès au réseau électrique national et permet l'exportation d'électricité d'origine renouvelable ;
- ✓ La loi portant création de la *Moroccan Agency For Solar Energy* accompagne la mise en œuvre opérationnelle du Plan Solaire Marocain (de 2 000 mégawatts, sur 5 sites identifiés, dans le cadre de partenariats public-privé). Ses attributions intègrent également le développement d'une filière industrielle solaire au Maroc, ainsi que le développement de la formation et de la recherche et développement ;
- ✓ Le Centre de Développement des Énergies Renouvelables a été transformé en Agence de Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique. Cette agence est chargée, à ce titre, de piloter, entre autres attributions, l'ensemble des politiques de promotion et de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, de sélectionner des sites de développement des énergies renouvelables et de mobiliser les instruments et les moyens de financement nécessaires à la réalisation de ces programmes.

### Le Plan Solaire Marocain

Le Plan Solaire Marocain, lancé officiellement le 2 novembre 2009 sous la Présidence effective de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, s'intègre dans la stratégie énergétique 2009-2030, qui fait du développement des énergies renouvelables une priorité. Cela permettra au Maroc de répondre aux défis de la sécurité d'approvisionnement, de préserver l'environnement et d'assurer un développement durable.

Le développement de la filière solaire sera accéléré. Dans ce cadre, le projet présenté porte sur une production électrique solaire d'envergure, d'une puissance de 2 000 mégawatts d'ici à 2020, soit 38 % de la puissance actuelle ins-

tallée (à l'horizon 2020, l'électricité d'origine solaire couvrira 14 % de la puissance installée).

Ces objectifs ambitieux sont réalisables grâce aux atouts reconnus, dont le Maroc dispose dans ce domaine. En effet,

- ✓ le potentiel national en énergie solaire est important, avec une irradiation d'environ 5 kWh par m<sup>2</sup> par jour et 3 000 heures d'ensoleillement par an ;
- ✓ le Maroc occupe une position stratégique au cœur d'un carrefour énergétique qui lui permet de devenir une plateforme pour des échanges électriques accrus entre les pays du pourtour méditerranéen, grâce aux interconnexions qu'il a développées tant avec l'Espagne qu'avec l'Algérie.

La *Moroccan Agency For Solar Energy*, nouvelle agence dédiée, mettra en œuvre la réalisation de ce projet avec des partenariats public-privé associant des opérateurs internationaux.

Le coût estimé de ce projet, qui s'achèvera fin 2019, s'élève à 9 milliards de dollars.

Cinq sites ont été retenus, pour des parcs solaires d'une superficie totale de 10 000 hectares (voir la photo 1).

À l'achèvement de ce programme, on réalisera une économie annuelle de 1 million de TEP et on évitera l'émission de 3,7 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

### Le Projet Marocain Intégré d'Énergie Éolienne

Dans la continuité du projet marocain d'énergie solaire, le Projet Marocain Intégré d'Énergie Éolienne a été lancé le 28 juin 2010 à Tanger, sous la présidence effective de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Il prévoit l'édification de nouveaux parcs éoliens, qui porteront la puissance électrique installée d'origine éolienne de 280 MW actuellement à 2 000 MW en 2020.

C'est un programme qui intègre la fabrication d'équipements pour les parcs éoliens dans le tissu industriel national pour amplifier et pérenniser son impact sur l'économie nationale en général, et le développement de l'énergie éolienne en particulier.

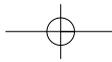
Le coût estimé de ce projet, qui s'achèvera fin 2019, s'élève à 3,5 milliards de dollars.

En plus des parcs éoliens réalisés et en cours de développement, cinq grands sites ont été identifiés : Sendouk (Tanger), Koudia Baida II (Tetouan), Taza (Taza), Tiskrad (Laayoune) et Boujdour (Boujdour) (voir les photos 2 et 3).

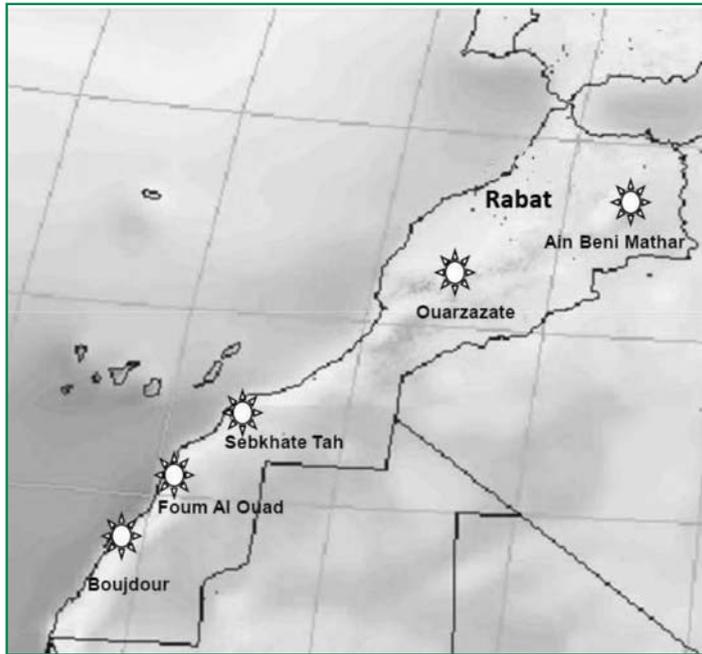
À l'issue de ce programme, on enregistrera une économie annuelle de 1,5 million de TEP et on évitera l'émission de 5,6 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

La puissance électrique installée sera triplée en 2020 par rapport à son niveau actuel. À cet horizon, les centrales fonctionnant avec des énergies renouvelables représenteront 42 % de la capacité électrique totale installée, le solaire, l'éolien et l'hydraulique occupant chacun respectivement 14 %.

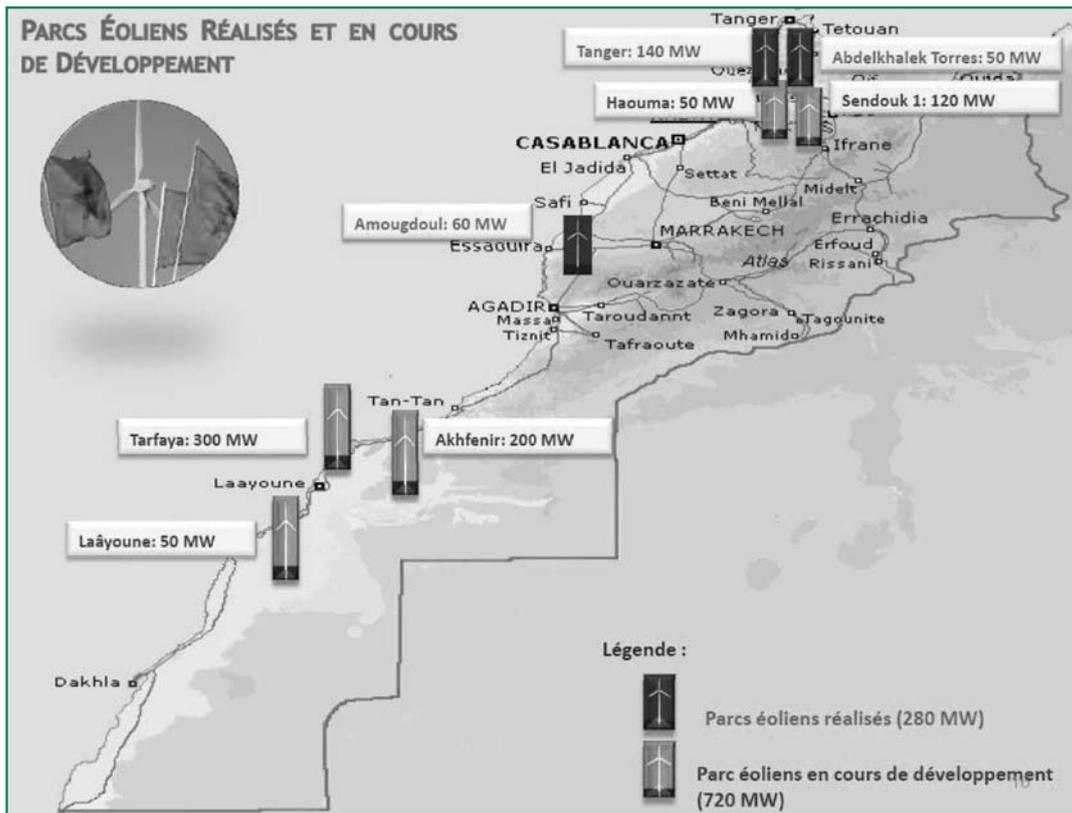
Pour leur pérennisation, ces grands programmes intégrés et structurants qui traduisent la montée en puissance du développement à grande échelle des énergies renouvelables mettront en place des composantes de formation et de recherche développement, d'un centre de recherche dédié à



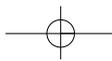
**DES FONDAMENTAUX VERS DES POLITIQUES PUBLIQUES DIVERSIFIÉES**



**Photo 1 :** La première centrale sera construite à Ouarzazate et mise en service en 2015. Elle est entrée dans la phase de sélection des pré-qualifiés.



**Photo 2 :** Implantation et puissance des parcs éoliens réalisés ou en cours de développement.



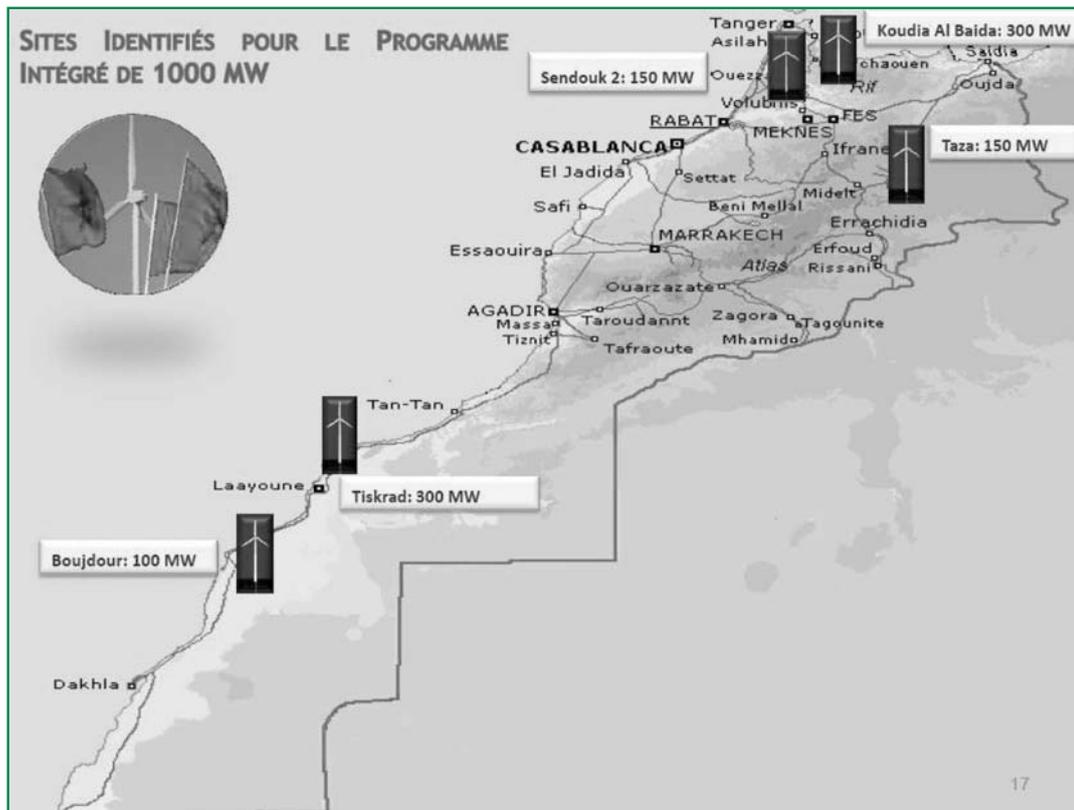


Photo 3 : Le premier parc éolien identifié dans cette nouvelle programmation sera mis en service en 2014 et la totalité du plan sera achevée en 2020.

l'énergie pour l'appropriation des technologies ; leur insertion dans le tissu industriel national amplifiera leur impact sur l'économie nationale en général et le développement des énergies solaire et éolienne en particulier, et permettra la création de pôles d'emplois, de revenus et de nouveaux métiers au niveau national et régional (à l'instar de la plateforme intégrée à la technopole d'Oujda dédiée aux énergies renouvelables).

Les objectifs des plans intégrés solaire et éolien ne se limitent pas à « simplement » doter le pays de capacités additionnelles de 4 000 MW mais sont également – et surtout – d'intégrer les filières solaire et éolienne dans le paysage industriel marocain, de développer la recherche et l'innovation et de créer les emplois à même d'assurer la pérennité de ces filières.

Ces perspectives stratégiques majeures ont ainsi amené le Maroc à s'engager dans la voie des énergies renouvelables et ce, malgré le gap en coût du kWh électrique, notamment solaire. Notre pays fait le pari de l'industrialisation des filières énergétiques renouvelables, contre la logique à court terme de la production du kWh électrique au plus bas coût.

### Développement d'énergies vertes : le positionnement du Royaume du Maroc au niveau régional

Le Maroc ambitionne d'intégrer pleinement son marché de l'énergie au marché de l'énergie européen, notamment pour l'électricité et le gaz, cela, à travers l'approfondissement et l'accélération de la convergence des politiques et des cadres législatif, institutionnel, de régulation et de gouvernance relatifs au secteur de l'énergie les dispositifs en vigueur au niveau communautaire.

De par :

- ✓ son Statut Avancé, signé avec l'Union européenne, le 13 octobre 2008,
- ✓ l'ampleur de ses projets de production électrique de sources renouvelables, en harmonie avec le Plan Solaire Méditerranéen, projet phare de l'Union pour la Méditerranée, pour l'intégration électrique de l'espace euro-méditerranéen,
- ✓ son soutien au projet Desertec, à travers l'adhésion de Nareva, filiale de l'Omnium Nord Africain (ONA), à l'Initiative Industrielle Desertec,



✓ l'adhésion de l'Office National de l'Electricité (ONE) à l'initiative Transgreen pour le transport et l'exportation de l'électricité verte produite au sud de la Méditerranée vers les pays de l'Union européenne,

le Maroc avec ses interconnexions avec l'Algérie et l'Espagne et son positionnement géostratégique au carrefour de la boucle électrique méditerranéenne, possède tous les atouts lui permettant de jouer un rôle majeur d'avant-garde dans les échanges électriques dans l'espace euro-méditerranéen.

### **Le Royaume du Maroc au rendez-vous de Rio+20**

Depuis le Sommet de Rio (en 1992), puis celui de Johannesburg (en 2002), le Maroc a pris conscience progressivement des enjeux du développement durable et de la nécessité de transformer les modes de vie et les stratégies de développement pour les relever.

Le prochain Sommet Rio+20, auquel le Maroc prendra part, aura pour thème principal l'émergence d'une économie verte et le renouvellement d'engagements internationaux, qui occupent une place de plus en plus importante dans l'agenda politique mondial.

Avec la promotion de nouvelles filières vertes, les énergies renouvelables et les nouvelles énergies auront une place de plus en plus prépondérante en tant que vecteurs de développement.

Face aux défis majeurs climatiques et environnementaux, le Maroc a adopté une stratégie en matière de lutte contre les changements climatiques.

D'une part, face aux causes des changements climatiques, le pays a mis en œuvre une politique d'atténuation des changements climatiques grâce à une diminution de ses émissions de gaz à effet de serre contribuant à son développement global, en particulier grâce à l'introduction de technologies propres.

D'autre part, face aux effets des changements climatiques, le Maroc compte prémunir son territoire de la façon la plus adaptée en répondant efficacement aux vulnérabilités de son espace et en anticipant une politique d'adaptation qui prépare l'ensemble de sa population et de ses acteurs économiques à faire face à ces vulnérabilités.

Avec le Plan National de lutte contre le Réchauffement Climatique (PNRC), le Maroc engage une dynamique territoriale de lutte contre les changements climatiques à l'aide de Plans Territoriaux contre le Réchauffement Climatique (PTRC).

Ce plan national privilégie la promotion de l'innovation, de la croissance sobre en énergie, de la limitation des émissions de GES, de la réduction de la précarité énergétique, des transferts de technologies, de la diversification du bouquet énergétique, avec une part conséquente d'énergies renouvelables et en réduisant la dépendance aux énergies fossiles, de la réduction des disparités spatiales en matière d'accès à l'énergie, de la promotion et de l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le bâtiment, l'industrie, le commerce et les transports.

### **Conclusion**

En adoptant ce modèle de développement, le Royaume du Maroc réaffirme sa forte adhésion à l'effort international de lutte contre le phénomène du réchauffement climatique, dû aux gaz à effet de serre. L'enjeu central est de concilier le développement économique et la préservation de l'environnement. C'est un défi majeur que nous devons impérativement relever afin d'assurer un développement durable répondant aux besoins des générations présentes et préservant les droits des générations futures.

### **Note**

\* Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Royaume du Maroc.

